

Un climat économique instable pèse lourdement sur les entreprises, mais la création d'entreprises ne s'essouffle pas

Juillet – Septembre 2025



BAROMETRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Juillet-Septembre 2025

Un climat économique instable pèse lourdement sur les entreprises, mais la création d'entreprises ne s'essouffle pas

Les revirements constants de Donald Trump sèment une incertitude mondiale qui sape la confiance nécessaire à la croissance. La Chine et l'Europe sont les principales cibles, affectant doublement les entreprises françaises : la demande mondiale à leur égard diminue, tandis que la concurrence des industriels chinois s'intensifie. En conséquence, le commerce extérieur impactera négativement la croissance française cette année, avec une légère amélioration attendue d'ici 2026, grâce notamment aux exportations vers une Allemagne revitalisée par un vaste plan de relance. L'économie française doit également composer avec une demande intérieure faible et un ajustement budgétaire drastique, potentiellement retardé par le vote du budget à l'Assemblée. En 2025, la croissance pourrait ralentir à +0,4%, avant une timide reprise en 2026 à +0,8%.

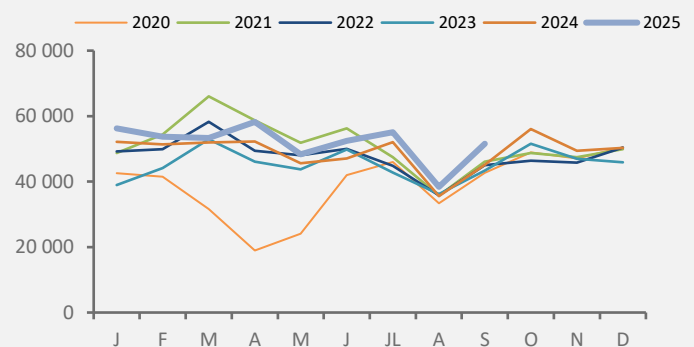
La situation actuelle des entreprises demeure véritablement préoccupante et suscite une inquiétude croissante. Effectivement, bien qu'il y ait une hausse notable de 9,4 % des immatriculations, ce qui pourrait sembler encourageant à première vue, on observe parallèlement une augmentation des procédures collectives de 6,9%, battant ainsi des records chaque mois. Cette tendance inquiétante peut être expliquée par plusieurs facteurs significatifs. Tout d'abord, il y a un pouvoir exécutif qui semble affaibli, impactant la capacité à gérer efficacement les défis économiques. Ensuite, la croissance économique reste faible, créant un climat peu propice au développement des entreprises. Les tensions internationales, qui demeurent persistantes, ajoutent une couche supplémentaire de complexité à la situation déjà précaire. De plus, la redéfinition des règles commerciales par l'administration Trump bouleverse les habitudes établies. En parallèle, on constate une envolée des radiations, avec plus de 95 000 unités au troisième trimestre, ce qui représente une hausse inquiétante de plus de 30 % en un an. Cette augmentation rapide est principalement attribuable à un nombre exceptionnel de radiations d'office. Ces différentes tendances mettent en lumière une pression de plus en plus forte sur les entreprises, évoluant dans un climat économique incertain et perturbé. Les défis auxquels les entreprises doivent faire face dans ce contexte sont majeurs et nécessitent des stratégies adaptées pour y faire face.

145 083

**Nombre de créations
d'entreprises (immatriculations)**

+9,4% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre de créations d'entreprises

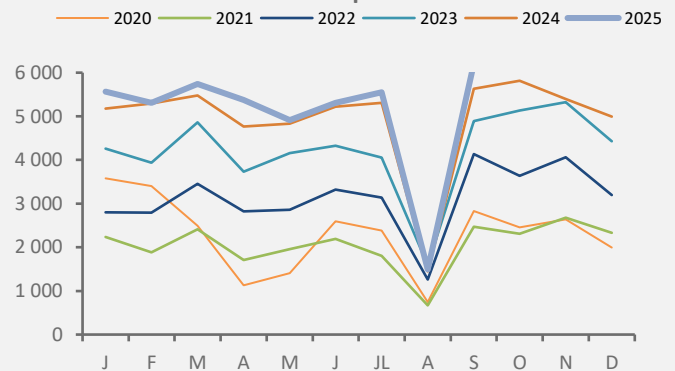


13 239

**Nombre d'entreprises
en difficulté
(ouvertures de procédures collectives)**

+6,9% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre d'entreprises en difficulté

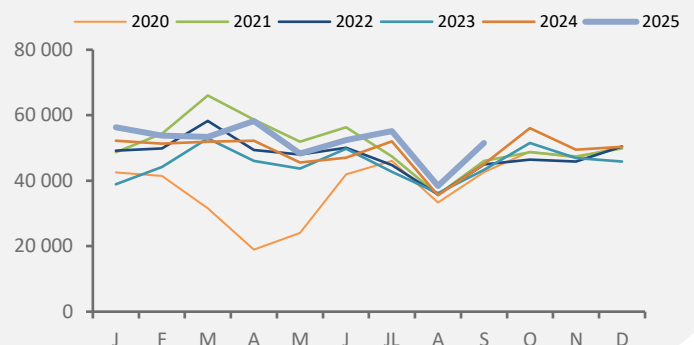


96 311

Nombre de radiations

+30,9% ⁽¹⁾
2025/2024

Nombre de radiations d'entreprises



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

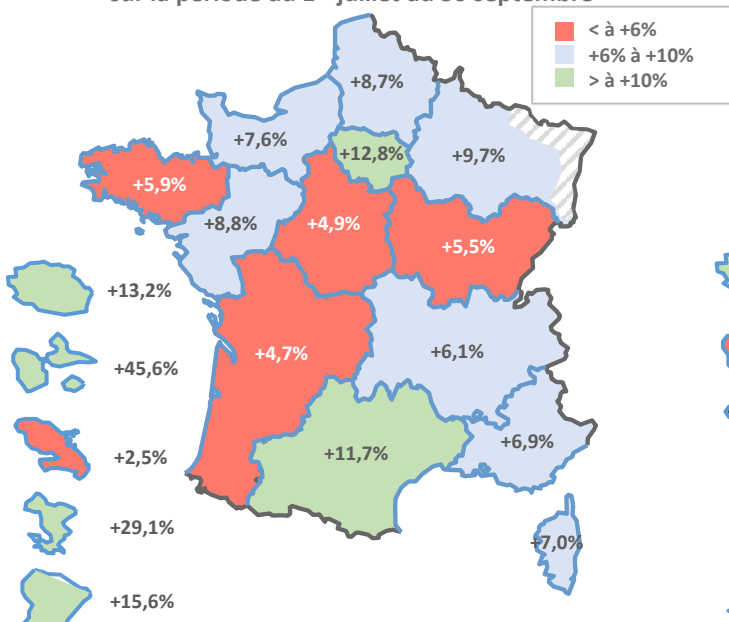
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

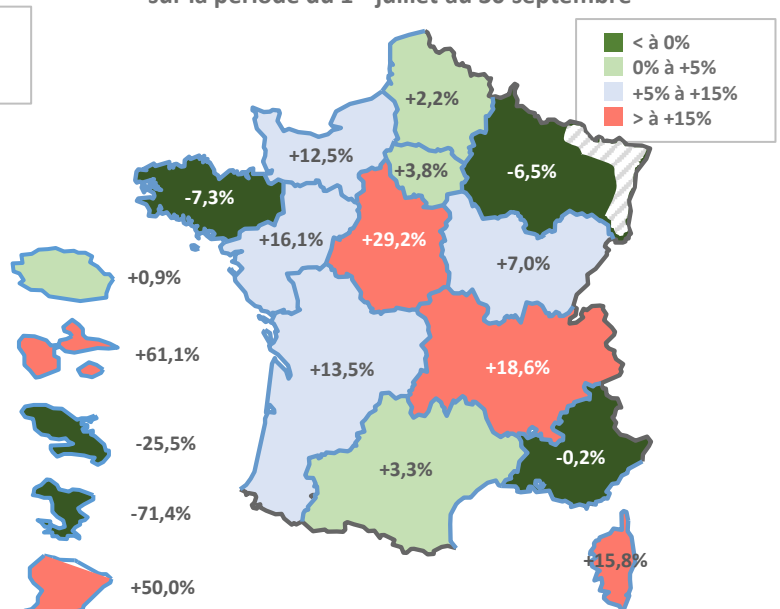
Des évolutions régionales très différenciées

Les immatriculations ont augmenté dans toutes les régions au troisième trimestre 2025, y compris les DROM. Les régions ultra-marines (sauf la Martinique), l'Occitanie et l'Île-de-France affichent des hausses supérieures à la moyenne. À l'inverse, la Bretagne, le Centre-Val de Loire, la Bourgogne-Franche-Comté et la Nouvelle-Aquitaine montrent des progressions plus modestes. Pour les procédures collectives, la situation est contrastée. Le nombre d'entreprises en difficulté a diminué dans cinq zones, notamment en Martinique et à Mayotte. En revanche, il a augmenté dans quatre régions, dont la Guyane, la Guadeloupe, le Centre-Val de Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Concernant les radiations, à part le Grand-Est, la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté et la Réunion où elles ont baissé, toutes les autres régions ont enregistré des augmentations. Les hausses les plus marquées ont été observées en Corse, PACA et Guyane. Globalement, le trimestre a été particulièrement difficile pour les entreprises de Corse et de Guyane. Elles ont rencontré une forte augmentation des procédures collectives et des radiations. Dans le Centre-Val de Loire, les immatriculations sont moins dynamiques que la moyenne, et de plus en plus de sociétés y rencontrent des difficultés.

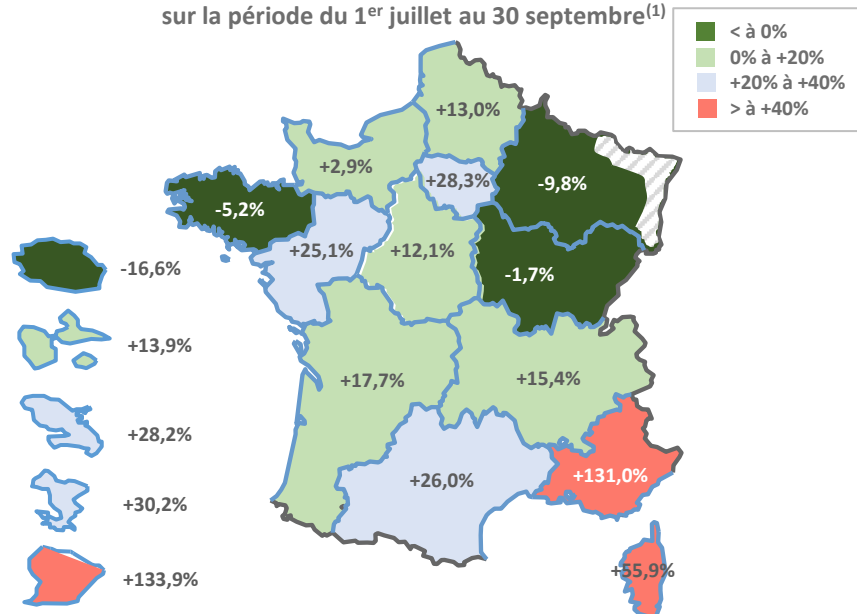
Évolutions régionales des immatriculations
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾



Évolutions régionales d'entreprises en difficulté
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾



Évolutions régionales des radiations
sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

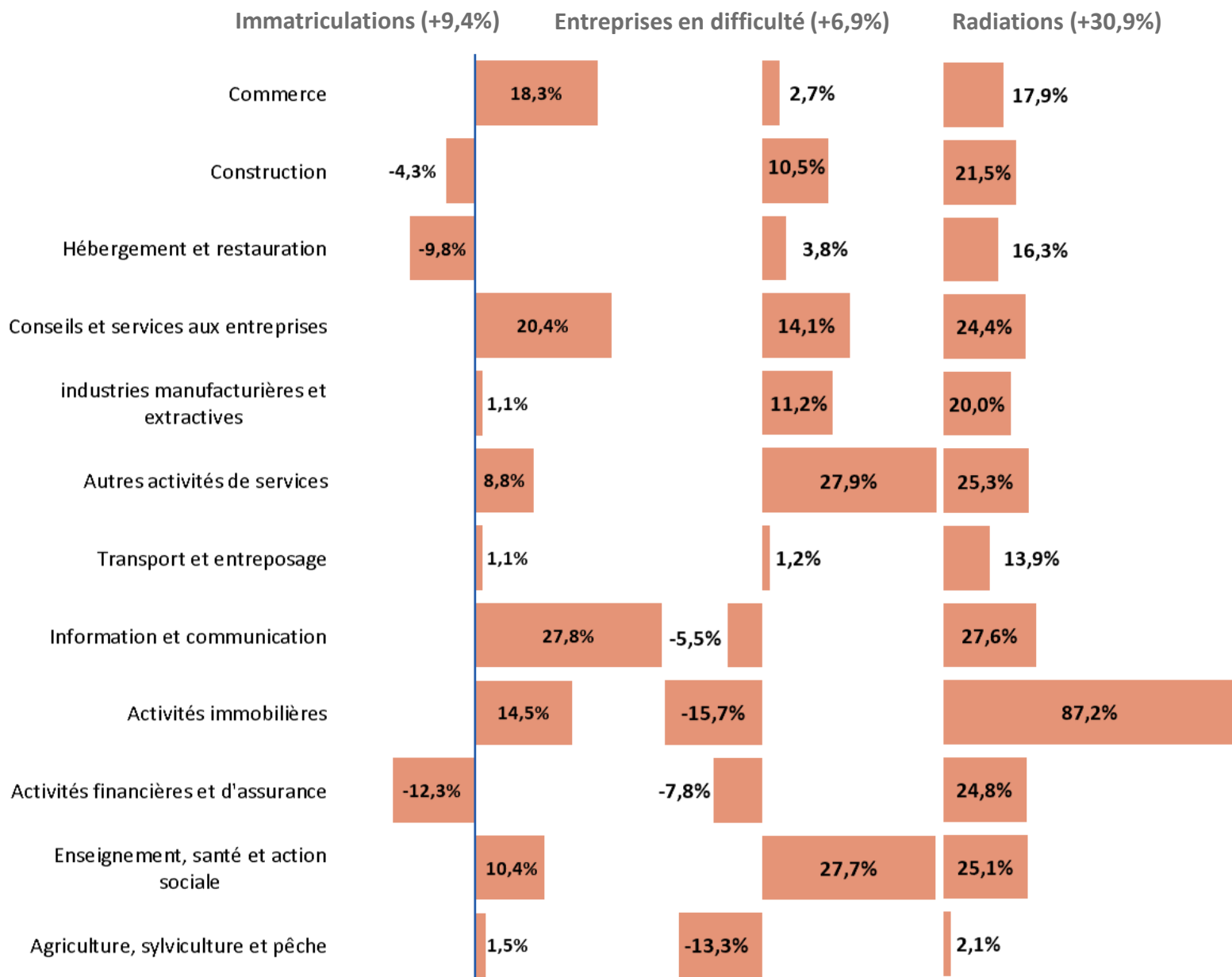
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Des évolutions très différenciées selon les activités

Si la hausse des radiations concerne toutes les activités, les évolutions des immatriculations et des procédures collectives apparaissent nettement plus différenciées. Plus précisément, en matière d'immatriculations, on observe une augmentation plus soutenue des créations d'entreprises dans les secteurs du conseil et des services aux entreprises, ainsi que dans le domaine du commerce ou de l'information et de la communication. En revanche, les secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que ceux des activités financières et d'assurance ou de la construction se montrent beaucoup moins bien orientés avec des replis des créations. Sur le plan des ouvertures de procédures collectives, certaines activités s'avèrent moins en difficulté que d'autres. Par exemple, les secteurs immobiliers, de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche présentent une situation bien moins compliquée comparativement à des secteurs tels que l'enseignement ou les autres activités de service. Enfin, en ce qui concerne les radiations, hormis l'agriculture, sylviculture et pêche en faible croissance, toutes les autres activités voient cet indicateur progresser fortement. C'est dans l'immobilier que la hausse est la plus importante avec quasiment un doublement des radiations à un an d'intervalle.

Dans l'ensemble, on peut dire que c'est dans le commerce que la période est la plus favorable contrairement aux autres activités de services ou à l'enseignement, santé et action sociale.

L'évolution des flux d'entreprises sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DOM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Analyse sectorielle Xerfi

Industries manufacturières : 2025 difficile pour l'industrie

La conjoncture économique et les très fortes incertitudes politiques et géopolitiques pèsent sur la demande et l'investissement, alors que les règles du jeu du commerce international sont en train d'être redéfinies sans cap clair et que la situation politique française est très instable. Certains pans de l'industrie française sont directement affectés par la hausse des droits de douane avec les États-Unis. Et les effets négatifs indirects sont importants : gel des investissements, baisse d'activité de clients européens, concurrence accrue des produits chinois redirigés vers l'Europe, etc. Seul point positif à l'international : la baisse des prix des hydrocarbures permet la poursuite du recul des prix de l'énergie en Europe. Conjuguée à de moindres hausses de salaires, cela permettra d'enrayer la hausse des coûts de production et de redresser les marges.

Construction : L'activité atteindra son sommet en 2025

L'activité en valeur du BTP reculera de nouveau en 2025, malgré la reprise du logement neuf liée à l'amélioration des conditions de financement. La baisse des taux d'intérêt et la généralisation du prêt à taux zéro (PTZ) sont des moteurs à la relance des projets, notamment dans l'individuel. Dans le non résidentiel, les difficultés dans les bureaux et les contraintes liées à la loi ZAN (zéro artificialisation nette) seront des freins à la construction. Le marché de la rénovation sera pour sa part affecté par la baisse du budget de MaPrimeRénov', fixé à 2,3 Md€ contre 3,3 Md€ consommés en 2024, et par la suspension de l'aide pour les projets d'ampleur pendant l'été. Seules les dépenses impondérables (maintenance, interventions d'urgence) et la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires soutiendront l'activité. Enfin, la dynamique des travaux publics ralentira face à la contraction des ressources financières des collectivités locales.

Activités immobilières : la croissance accélérera légèrement en 2025

Le chiffre d'affaires des activités immobilières progressera de 3% en valeur en 2025. Tous les segments seront bien orientés. Les activités de location de biens résidentiels et non-résidentiels, ainsi que l'administration de biens, seront en croissance avec un effet prix moins marqué qu'en 2024. La principale évolution sera la reprise de l'activité des agences immobilières, dont le chiffre d'affaires est attendu en hausse de 10%. Les transactions de logements anciens vont en effet se redresser dans la lignée de l'amélioration des conditions de financement. Ce contexte financier plus favorable profitera aussi aux marchands de biens, dans un contexte de besoins croissants en réhabilitation d'actifs obsolètes ou trop énergivores.

Hébergement et restauration : Prévision d'une hausse d'activité en 2026, malgré une épargne importante des Français

Les touristes étrangers seront plus nombreux à venir en France après qu'elle a été mise sous le feu des projecteurs pendant les JOP en 2024. La demande domestique sera quant à elle soutenue par un calendrier favorable, avec notamment de nombreux ponts au printemps. Le nombre de nuitées pour voyage personnel a d'ailleurs entamé son redressement à partir d'avril. Mais le budget des ménages alloué aux vacances sera en partie bridé par un taux d'épargne encore important. Si les Français continuent de sacrifier leurs vacances, ils chercheront de nouveau à limiter leurs dépenses en réduisant la durée de leur séjour ou leurs frais annexes (activités, restauration, etc.) ou en optant pour des logements plus abordables.

Transport et entreposage : L'activité croîtra modestement en 2025 et continuera en 2026

En 2025, le chiffre d'affaires du secteur enregistrera une légère progression en valeur, de 1% selon nos prévisions. Le transport de passagers affichera une croissance modérée, tirée par une demande toujours en hausse. Son rythme de progression ralentira néanmoins en raison d'un effet de base défavorable par rapport à l'été 2024 avec l'accueil des Jeux Olympiques mais aussi par la hausse des tarifs, en particulier dans l'aérien, qui pèsera sur les intentions de déplacement au cours de l'année. Côté fret, la situation restera préoccupante. Le transport de marchandises peine à réellement redécoller, affecté par une demande nationale atone et un ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux de la France. Le climat économique reste dégradé en Europe, pesant notamment sur les secteurs industriels, débouchés importants de la logistique. La consommation des ménages, quant à elle, reste contrainte par une inflation persistante et un pouvoir d'achat sous pression. Les transporteurs ont néanmoins réussi à appliquer de nouvelles hausses tarifaires face à l'inflation de leurs coûts au premier semestre (hors carburants qui se réduiront au cours de l'année), stimulant leur activité en valeur.

Focus âge moyen des entreprises en difficulté

Légère augmentation de l'âge des entreprises en difficulté

Au troisième trimestre 2025, l'âge moyen des entreprises en procédure collective atteint 8,3 ans, augmentant de deux mois par rapport à la même période de 2024. Cette hausse concerne principalement les SARL et SAS, les sociétés civiles ayant rajeunie de 9 mois.

Les activités financières et d'assurance, le commerce ainsi que les sociétés de l'information et de la communication voient une augmentation moyenne plus élevée qu'ailleurs. Les entreprises les plus anciennes restent dans l'industrie manufacturière et extractive, enregistrant une légère baisse. Dans des proportions beaucoup plus importantes, le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche connaît une diminution exceptionnelle de l'âge moyen de plus de trois ans. Ces évolutions illustrent des dynamiques variées selon les types d'entreprises et les secteurs d'activité.

8,3 ans

Âge moyen des entreprises soumises à une ouverture de procédure collective entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025 (1,9 mois de plus qu'il y a un an)

L'âge moyen des entreprises au moment de l'ouverture de la procédure collective selon les secteurs

Secteurs	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
Commerce	8,7 ans	+ 8 mois
Construction	7,9 ans	+ 1 mois
Hébergement et restauration	6,8 ans	+ 2 mois
Conseils et services aux entreprises	7,9 ans	+ 1 mois
Industries manufacturières et extractives	11,2 ans	- 0,4 mois
Autres activités de services	7,7 ans	- 6 mois
Transport et entreposage	7,8 ans	- 3 mois
Activités immobilières	10,3 ans	+ 4 mois
Information et communication	8,1 ans	+ 10 mois
Activités financières et d'assurance	8,9 ans	+ 13 mois
Enseignement, santé et action sociale	8,9 ans	- 4 mois
Agriculture, sylviculture et pêche	9,4 ans	- 39 mois

L'âge moyen des entreprises au moment de la procédure collective selon les principaux statuts juridiques

Statut juridique	Moyenne d'âge	Evolution à un an d'intervalle (1)
SAS	6,4 ans	+ 3 mois
SARL	10,1 ans	+ 4 mois
Entreprise individuelle	9,2 ans	+ 1 mois
Société civile dont SCI	9,4 ans	- 9 mois

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Impact économique des entreprises en difficulté

Plus de 45 000 emplois menacés dans des entreprises en difficulté

Au troisième trimestre 2025, environ 13 000 entreprises ont ouvert une procédure collective, menaçant 45 000 salariés. Ces situations précaires plongent des milliers de travailleurs dans l'incertitude. Finalement, plus de 17 000 emplois ont été perdus suite à des liquidations, mais près de 30 000 ont été sauvés grâce à diverses procédures. Ces interventions ont permis de préserver une partie substantielle des emplois en danger. Les trois quarts des sociétés concernées appartiennent à cinq secteurs principaux : le commerce, la construction, l'hébergement-restauration, les conseils et services aux entreprises, ainsi que les industries manufacturières et extractives. Ces secteurs, qui comptent le plus de sociétés affectées, sont particulièrement vulnérables face à la conjoncture économique actuelle et aux défis à relever. Les efforts déployés montrent l'importance d'interventions ciblées pour stabiliser l'emploi dans une période économique incertaine, surtout dans des secteurs clés de l'économie.

Effectifs agrégés des entreprises en difficulté au 3^{ème} trimestre 2025

	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Effectifs	Poids (en %)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	9 247	17 416	38,1%
Redressement judiciaire	3 530	24 475	53,5%
Procédure de sauvegarde	280	3 189	7,0%
ND	182	636	1,4%
Ensemble	13 239	45 715	100,0%

Effectifs agrégés des entreprises en difficulté au 3^{ème} trimestre 2025

Secteurs	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Effectifs	Poids des effectifs (en %)
Commerce	2 880	8 101	15,0%
Construction	2 774	6 906	12,8%
Hébergement et restauration	1 809	5 456	10,1%
Conseils et services aux entreprises	1 753	7 862	14,5%
Industries manufacturières et extractives	963	6 840	12,6%
Autres activités de services	812	1 310	2,4%
Transport et entreposage	582	3 145	5,8%
Activités immobilières	398	283	0,5%
Information et communication	397	2 038	3,8%
Enseignement, santé et action sociale	360	2 866	5,3%
Activités financières et d'assurance	318	655	1,2%
Agriculture, sylviculture et pêche	156	255	0,5%
ND	37	-	-
Ensemble	13 239	45 715	100,0%

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Focus procédures collectives

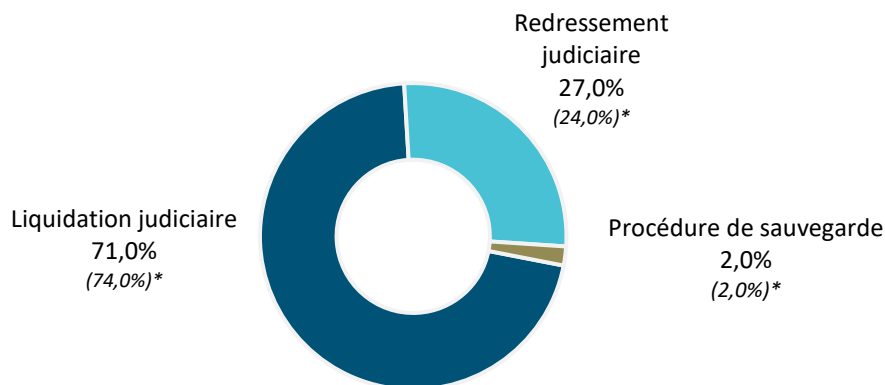
Très forte augmentation des redressements judiciaires

Le nombre d'entreprises en difficulté a augmenté de près de 6%. Cette hausse est surtout due à une augmentation de près de 20% des redressements judiciaires, tandis que les liquidations ont progressé plus modestement de quasiment 1%. Au troisième trimestre, 71% des procédures collectives se terminent par des liquidations judiciaires, bien que cette proportion diminue au profit des redressements judiciaires, qui représentent 27%. Les procédures de sauvegarde, en forte progression de plus de 8%, comptent un peu moins de 300 nouvelles ouvertures. La répartition des jugements reste similaire, indépendamment du statut de l'entreprise, qu'il s'agisse d'une SAS, d'une entreprise individuelle ou d'une SARL.

Les ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

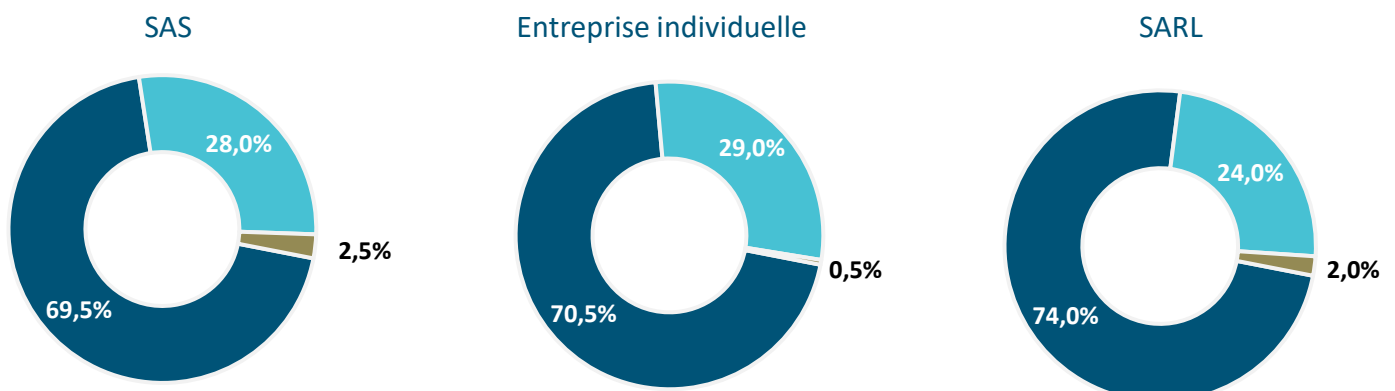
	Nombre d'ouvertures de procédures collectives	Evolution à un an d'intervalle (1)
Liquidation judiciaire dont simplifiée	9 247	+ 86 (+0,9%)
Redressement judiciaire	3 530	+ 579 (+19,6%)
Procédure de sauvegarde	280	+ 21 (+8,1%)
ND	182	-

Répartition des ouvertures de procédures collectives selon le type de jugement sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025



*Figurent entre parenthèses les chiffres du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

Focus radiations

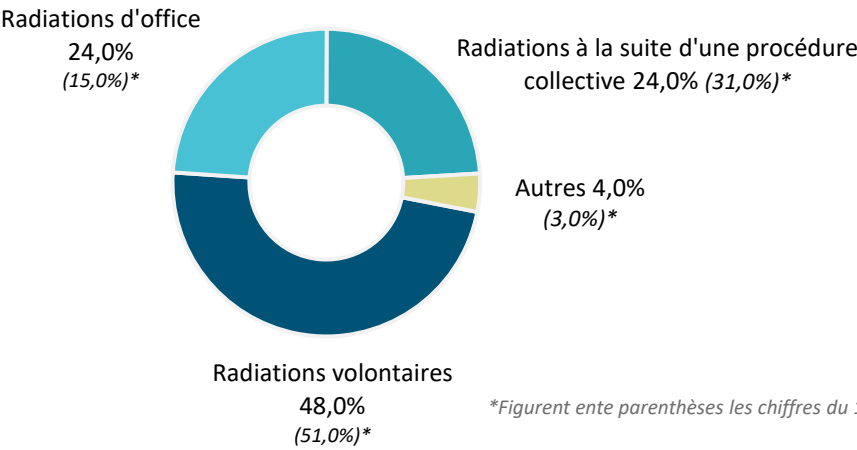
Les radiations d'office augmentent toujours aussi fortement

Au troisième trimestre 2025, les radiations d'office augmentent de plus de 100% par rapport à l'année précédente, représentant désormais 25% des motifs de radiation contre 15% auparavant. Cette hausse réduit la part des radiations volontaires, qui passent de 51% à 48%, ainsi que celles issues de procédures collectives, de 31% à 24%. Les radiations volontaires sont surtout observées dans les entreprises individuelles, peu touchées par les radiations d'office. En revanche, les radiations après procédure collective restent constantes, peu importe le statut juridique des sociétés. Cette tendance souligne les défis administratifs persistants pour les entreprises, quelle que soit leur structure légale.

Les radiations d'entreprises selon leur motif sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

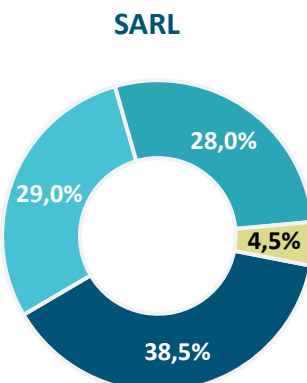
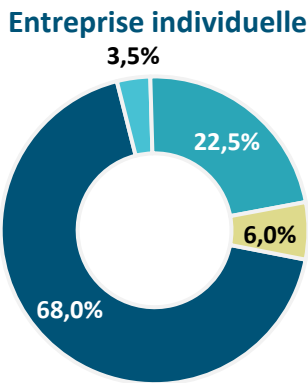
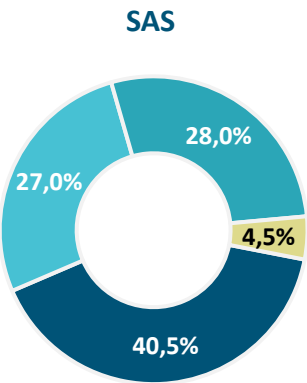
	Nombre de radiations	Evolution à un an d'intervalle (1)
Radiation volontaire	44 895	+ 7 488 (+20,0%)
Radiation à la suite d'une procédure collective	22 767	- 89 (-0,4%)
Radiation d'office	22 816	+ 11 882 (+108,7%)
Autre (décès...)	4 004	+ 1 695 (+73,4%)

Répartition des radiations selon le motif sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025



*Figurent ente parenthèses les chiffres du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024

Détails selon les principaux statuts juridiques



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

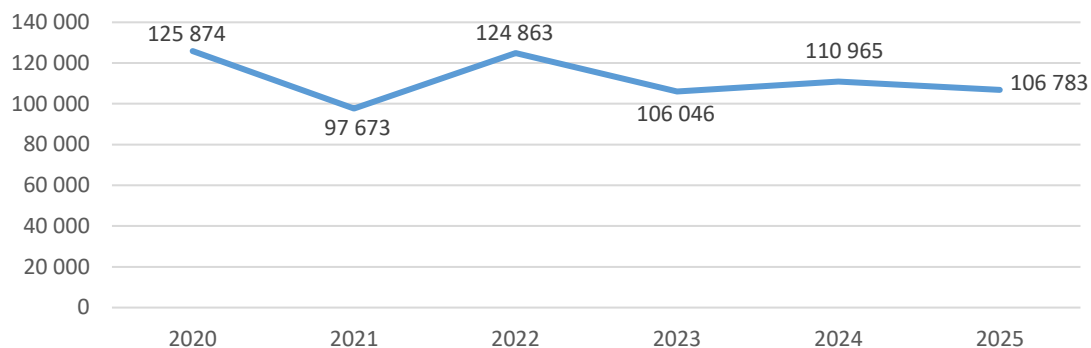
ZOOM SUR LA PREVENTION DES DIFFICULTES DES ENTREPRISES

La détection se stabilise pour un nombre d'ouvertures de plus en plus élevé

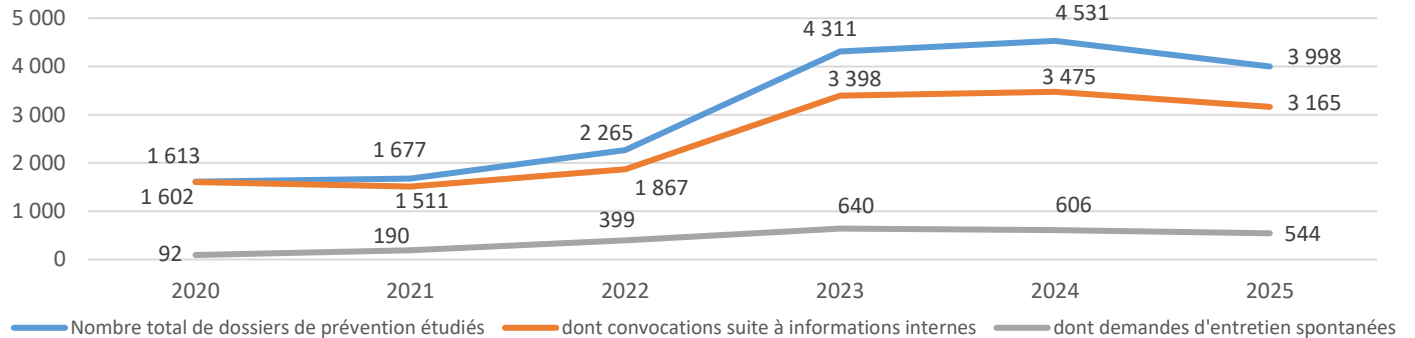
Au cours de l'été 2025, le nombre de dossiers détectés a diminué de manière moins sensible que lors des trimestres précédents (-3,8% exactement par rapport au 3T24). Dans le même temps, les dossiers de prévention étudiés sont beaucoup moins nombreux qu'il y a un an avec un repli nettement plus marqué (-11,8% à un an d'intervalle). En conséquence, leur part dans la totalité des dossiers passe sous les 4% mais reste proche des niveaux atteints en 2024. Les dossiers de prévention étudiés suite à des informations internes demeurent largement majoritaires par rapport aux demandes d'entretien spontanées.

Enfin, quasiment la moitié des quelques 2 700 procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention débouche sur des demandes d'ouverture de procédure collective. Par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre de mandats ad hoc et les conciliations sont de plus en plus nombreux.

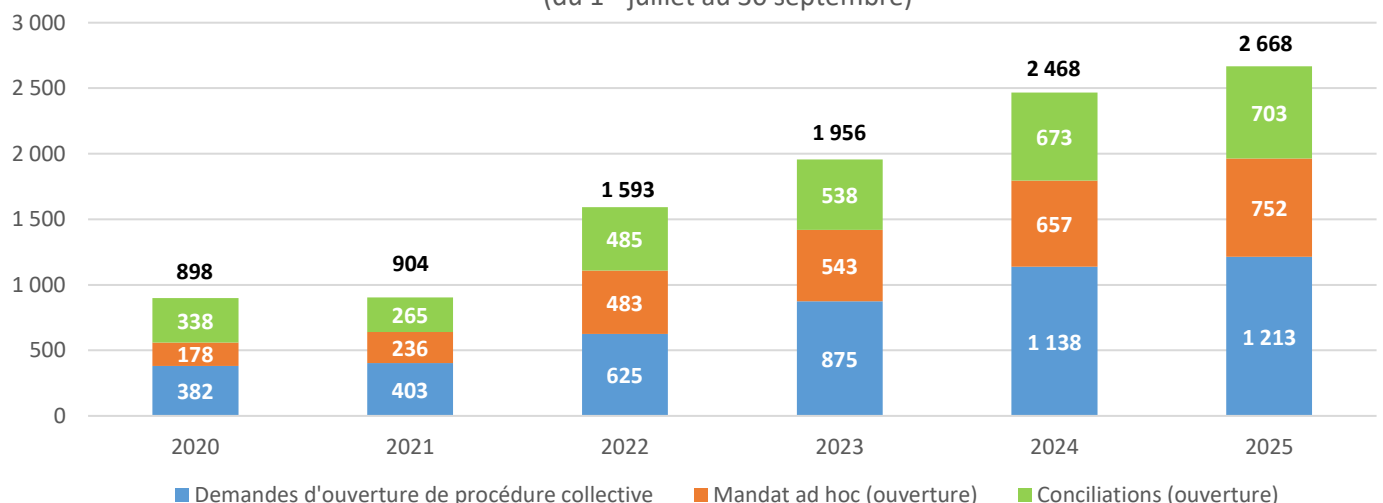
Nombre total de dossiers détectés (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



Evolution des dossiers de prévention étudiés (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



Historique de la répartition des procédures préventives et collectives ouvertes sur la base des dossiers étudiés en prévention (du 1^{er} juillet au 30 septembre)



ZOOM SUR LES ORDONNANCES PORTANT INJONCTION DE PAYER

Nouvelle hausse du nombre d'ordonnances portant injonction de payer

L'ordonnance portant injonction de payer est une mesure de recouvrement rapide et simplifiée d'une créance. La demande est formée par requête auprès du tribunal de commerce compétent, directement au guichet du greffe ou via la plateforme Tribunal digital. Le président statue dans les plus brefs délais, au rythme du monde économique. L'injonction de payer est un indicateur fort de la santé du tissu entrepreneurial, elle est aussi annonciatrice des premières difficultés économiques d'une entreprise et reste un moyen privilégié du recouvrement des créances.

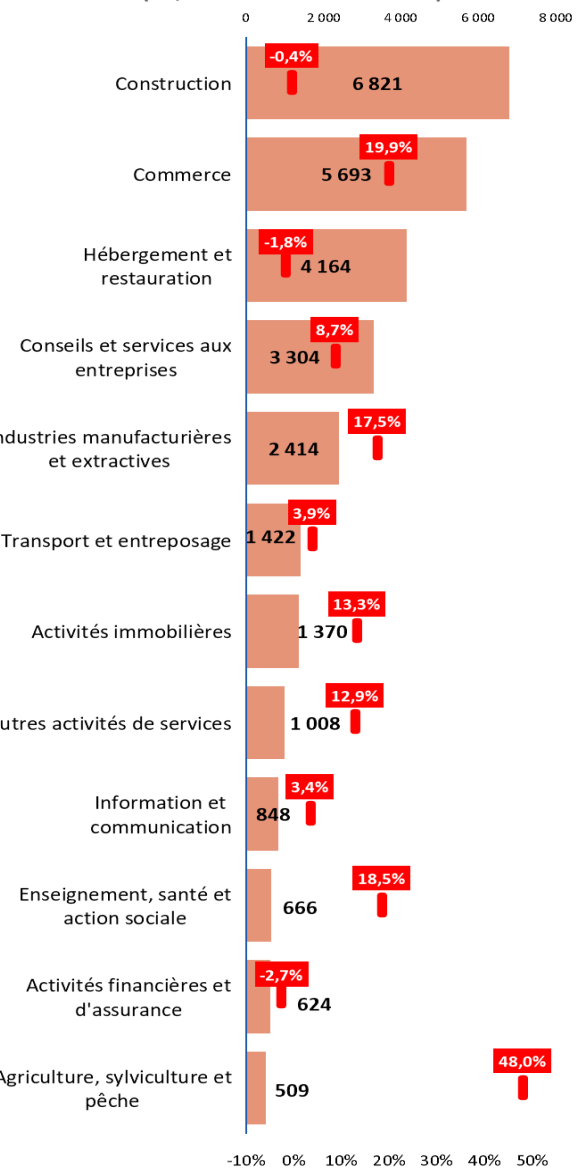
De juillet à septembre 2025, les ordonnances d'injonction de payer ont augmenté de près de 8%. La moitié des requêtes acceptées a connu une hausse significative de 15%, tandis que les acceptations partielles ont progressé de 5%. En métropole, seuls les Pays de la Loire ont connu une diminution. D'autres régions, comme l'Occitanie, la Normandie, le Grand Est, le Centre-Val de Loire et la Bretagne, ont enregistré des augmentations notables, atteignant jusqu'à 37,4%. Dans les DROM, des baisses ont été observées en Guyane et à la Réunion.

Les secteurs de la construction et du commerce dominant en termes d'injonctions de payer, représentant 43% des ordonnances. Cependant, leur évolution diffère : la construction est restée stable, tandis que le commerce a connu une forte hausse. Les industries manufacturières et extractives, ainsi que les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, ont également enregistré des augmentations importantes. À l'inverse, les secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que les activités financières et d'assurance, sont en recul par rapport à l'année précédente.

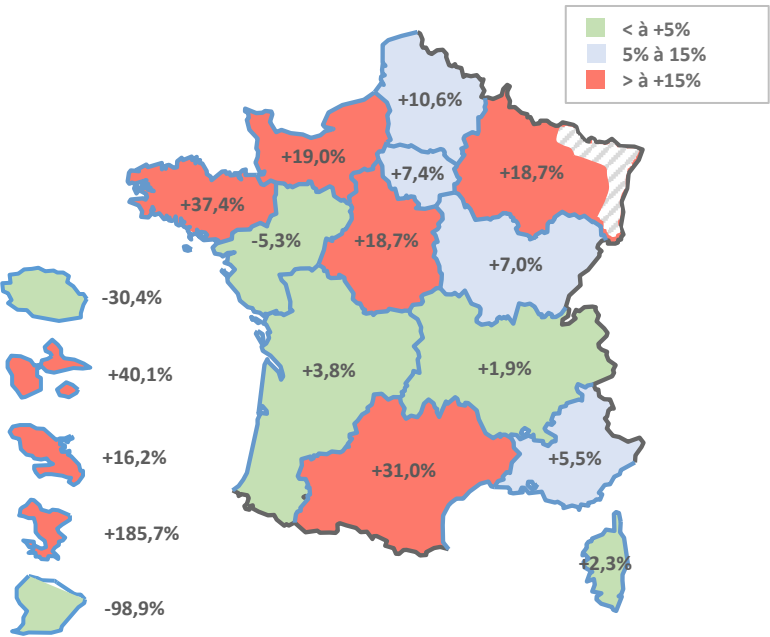
Les ordonnances portant injonction de payer sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre

Créance demandée	Nombre d'ordonnances portant injonction de payer	Evolution à un an d'intervalle ⁽¹⁾
Acceptation totale	15 061 (51%)	+15,1%
Acceptation partielle	10 471 (36%)	+5,0%
Rejet	3 844 (13%)	-7,8%

29 376 ordonnances entre Juillet et Septembre 2025
(+7,9% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des 29 376 ordonnances sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre⁽¹⁾



(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024
*Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace, Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2018 à 2025 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DU TRESOR

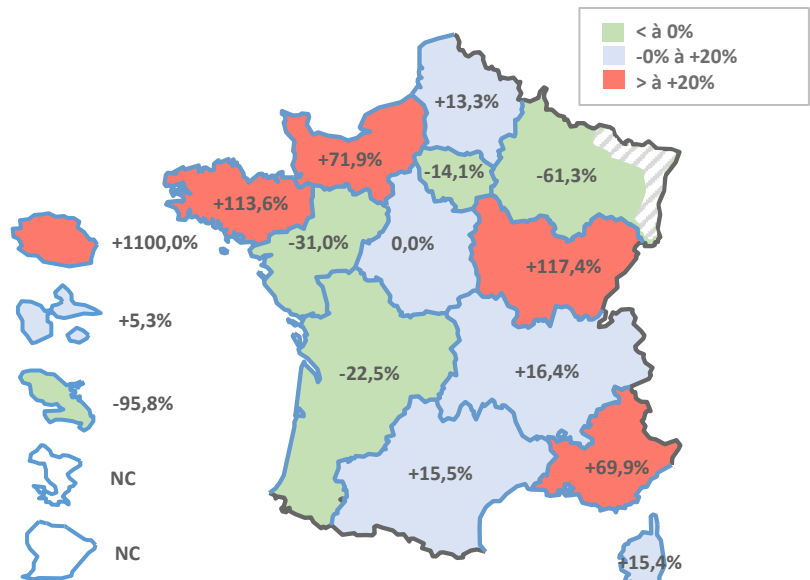
Léger repli des inscriptions et forte augmentation des montants

Les inscriptions des privilèges du trésor sont enregistrées par le greffier compétent à la demande du comptable public dès lors que la créance qui lui est due atteint le seuil minimum de 200 000 euros. L'importante disparité d'évolution des volumes enregistrés entre régions couplée à l'évolution des montants témoigne de la qualité du tissu économique local et sectoriel.

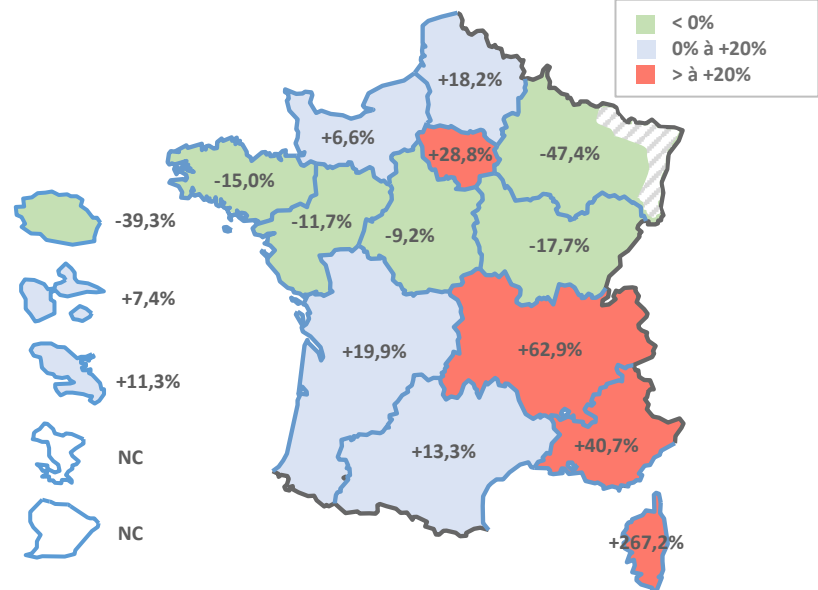
Près de 2 000 inscriptions de privilèges du Trésor ont été enregistrées au troisième trimestre 2025, marquant une légère baisse de plus de 1 % par rapport à l'an passé. Les situations régionales varient fortement. La région PACA connaît une hausse notable des dossiers et des montants. En revanche, le Grand Est et les Pays de la Loire subissent des reculs importants de ces indicateurs.

Concernant les secteurs d'activité, le commerce et la construction sont les plus touchés, mais avec des tendances opposées : le commerce est en forte croissance, tandis que la construction est en baisse. Le secteur de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale affronte une situation difficile avec une forte augmentation des dossiers et une explosion des montants. Dans l'ensemble, la plupart des secteurs voient une croissance des inscriptions, sauf dans l'immobilier, l'hébergement et la restauration, l'information et la communication, et l'agriculture, où l'on observe des régressions plus ou moins marquées.

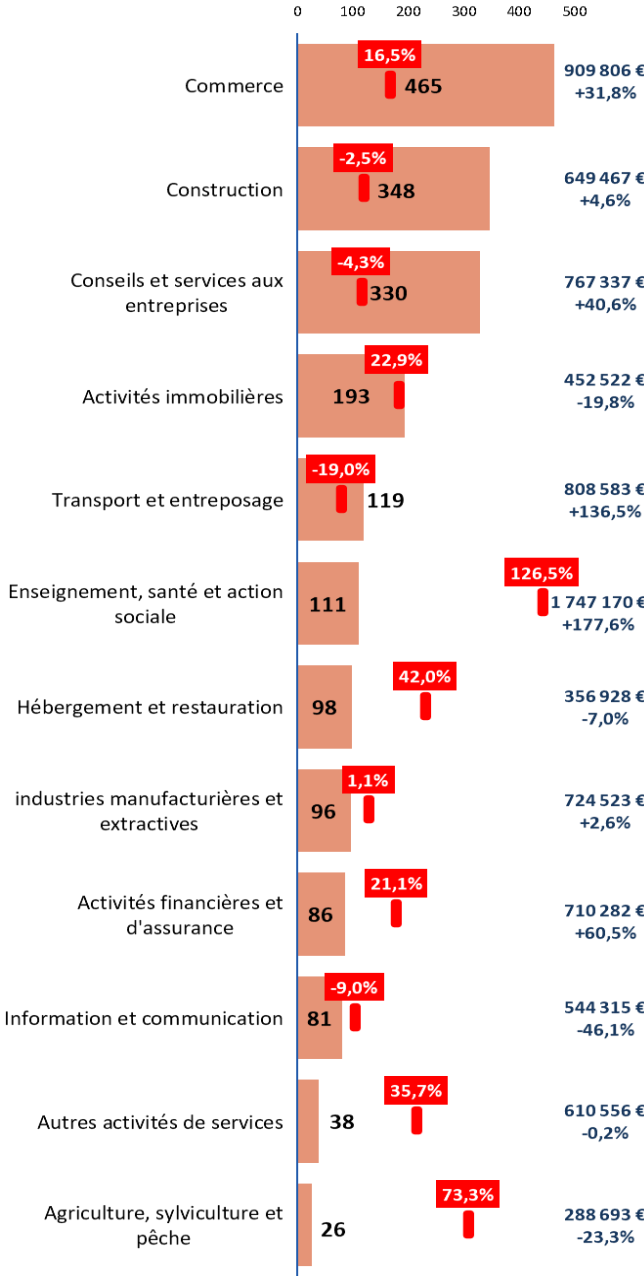
Évolutions régionales des 1 994 privilèges du Trésor⁽¹⁾



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾
(+25,5% à un an d'intervalle)



1 994 privilèges du Trésor entre Juillet et Septembre 2025
(-1,3% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe
(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024
Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle
Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2025 – traitements Xerfi Specific

ZOOM SUR LES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGES DE LA SECURITE SOCIALE

Repli des inscriptions de privilèges de la Sécurité Sociale et une forte augmentation des montants

Les inscriptions des privilèges de la sécurité sociale au registre des sûretés mobilières regroupent toutes les créances dues à l'Urssaf et autres institutions de prévoyances dès lors que le montant à recouvrer dépasse, selon les cas, le seuil de 10 000 euros, 15 000 euros ou 20 000 euros. La hausse du nombre d'inscription s'explique par la reprise des campagnes de recouvrement post pandémie mais repose aussi sur les mêmes causes économiques constatées au titre des procédures collectives. Plus la créance est modique plus la difficulté de l'entreprise est avérée.

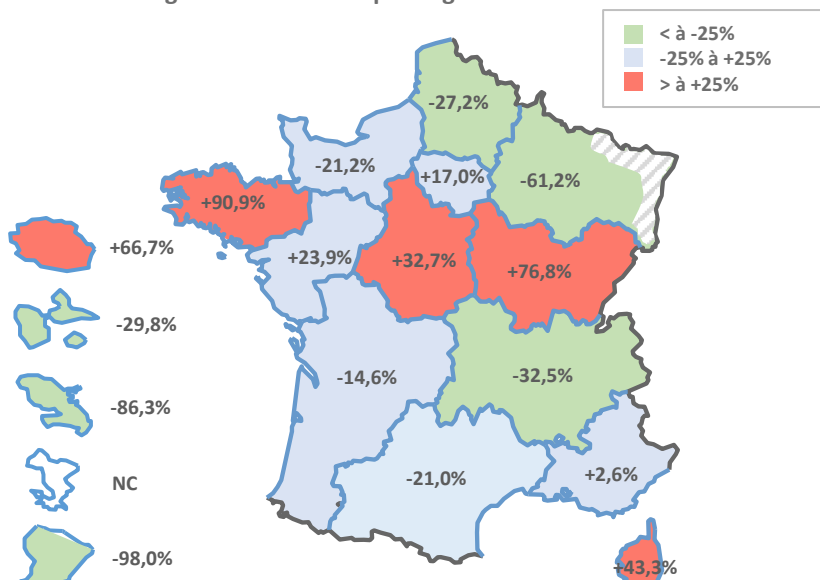
Les privilèges de la Sécurité Sociale ont chuté de plus de 9% au troisième trimestre 2025, atteignant environ 5 700 unités. En métropole, la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse ont affiché des hausses significatives. Cependant, ces augmentations ont été largement compensées par des baisses observées dans les DROM et trois autres régions métropolitaines comme le Grand-Est, les Hauts de France et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les évolutions varient selon les secteurs : le commerce, l'information et la communication, ainsi que les activités financières et d'assurance affichent des hausses marquées. En revanche, les secteurs de la construction, de l'hébergement et restauration, ainsi que du transport et entreposage, connaissent des baisses notables.

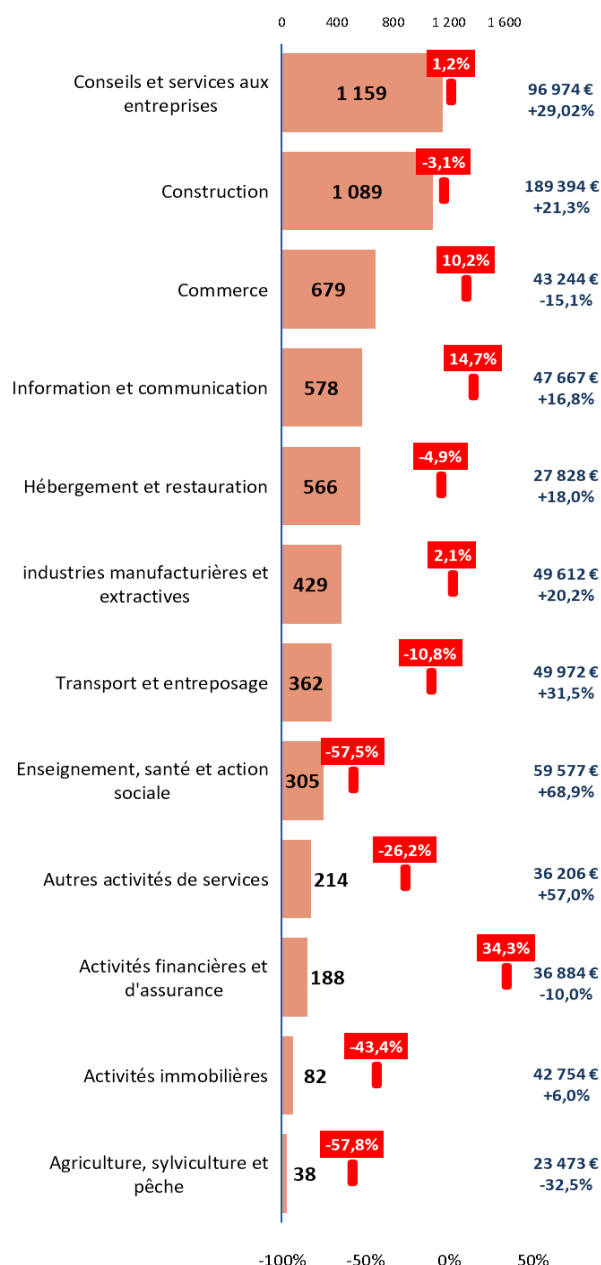
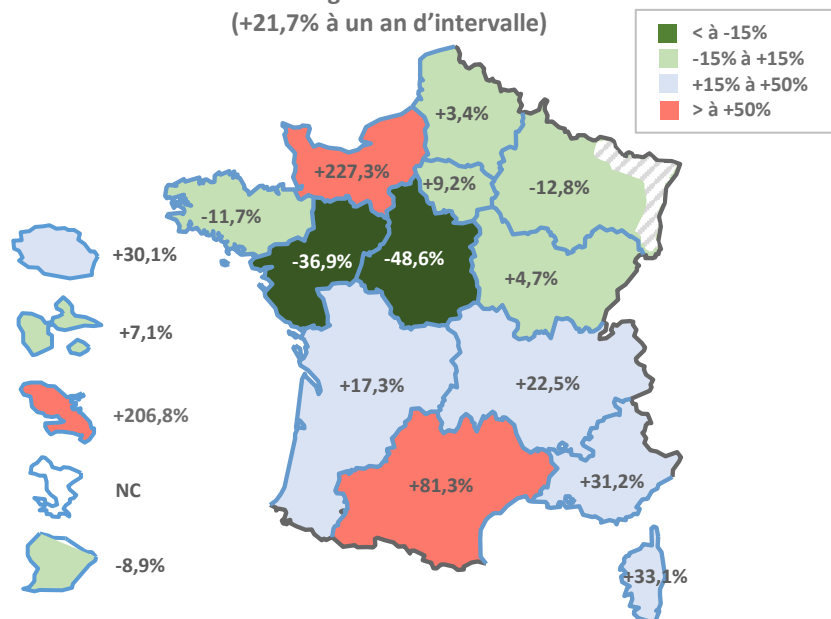
En termes de montants, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire enregistrent des diminutions significatives, tandis que la Normandie, l'Occitanie et la Martinique affichent une croissance soutenue. Par secteur, la situation est aussi contrastée : les sociétés de construction et de conseils et services aux entreprises voient leurs montants augmenter fortement, contrairement au commerce où les entreprises subissent un net recul des montants.

Évolutions régionales des 5 692 privilèges de la Sécurité Sociale⁽¹⁾

5 692 privilèges de la Sécurité Sociale entre Juillet et Septembre 2025 (-9,1% à un an d'intervalle)



Évolutions régionales des montants⁽¹⁾ (+21,7% à un an d'intervalle)



NC : Non Concerné. Il n'y a pas de données sur les deux années dans la base Infogreffe

(1) évolution sur la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 par rapport à la même période en 2024

Périmètre : France y compris les DROM hors Alsace et Moselle

Source : Greffes des tribunaux de commerce, données 2019 à 2025 – traitements Xerfi Specific